

COLLÈGE La Ferrage
Avenue de Lattre de Tassigny
83390 Cuers

***Règlement de consultation valant
cahier des clauses particulières***

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur

Collège La Ferrage

Personne responsable du marché : Madame la Principale du Collège La Ferrage à Cuers

Comptable assignataire : Madame L'Agent Comptable du Lycée du Coudon à La Garde

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée, en dessous du seuil de 25 000,00 euros ht .

III) Objet du marché :

Le marché a pour but l'organisation d'un voyage scolaire en Italie .

IV) Description des fournitures ou prestations :

Ce voyage aura lieu 6 au 10 avril 2020 ; destination Venise et Milan ; il portera sur une prestation complète de transport, hébergement, visite des sites (voir programme plus bas) . Elle contiendra une clause d'annulation en cas d'interdiction des voyages par les autorités françaises . La proposition définira un tarif élève et un tarif accompagnateur .

Nombre d'élèves 49 ; 4 accompagnateurs .

V) Contact: Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Madame la Gestionnaire du Collège La Ferrage à Cuers .

Tel 04 94 48 55 14 Adresse électronique : gest830013n@ac-nice.fr

Le professeur organisateur pourra être contacté par cet intermédiaire .

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission .

Les offres devront être parvenues au service intendance du collège La Ferrage, au plus tard le 24/06/2019 .

VII) Contenu des offres :

L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat : le **descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution** .

VIII) Critère de jugement des offres : les critères de jugement des offres sont :

- Prix : 34 %
- Qualité du service en matière de transport : 33 %
- Qualités des prestations accessoires : 33 %

IX) Délai de validité des offres : 45 jours .

X) Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : Les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévu en cas de changement radical des conditions économiques ; elle doit être prévue dans l'acte d'engagement . Les prix sont exprimés hors taxes ; les montants de la TVA et des éventuelles autre taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix .Les frais complémentaires éventuels devront figurer **expressément** sur l'offre .

XI) Règlement :

Le Règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délais de 45 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture . Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché .

XII) Délai d'exécution :

Les prestations ou fournitures devront être exécutés aux dates indiquées avec possibilités de légères modifications de dates liées au mode de transport .

XIII) Notification :

Le marché sera notifié au titulaire avant le 01/10/2019 .
Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur site AJI .

À Cuers, le 13/06/2019 .

La Principale, responsable des marchés,

MO LAMBLÉ

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'COLLEGE' and 'Principale'.

Programme :

Hébergement : en famille

Transport : bus (de jour pour l'aller et de nuit pour le retour)

Visites : Venise : palais des doges (guidée), Saint-Marc, visite guidée de Venise sur une demi-journée, atelier pizza ou pâtes, visite du musée Léonard de Vinci)libre ou guidée à voir selon le prix

Milan : visite guidée du musée des sciences

Visite libre place du Duomo ...

Repas : trois déjeuners au restaurant (deux à Venise et un à Milan)

Un dîner à Milan.

Assurance : annulation +++